INFO

Régions

Violence policière à la prison de Forest: les faits sont reconnus mais pas de sanction

(//app-eu.readspeaker.com/cgi-bin/rsent?customerid=7764&lang=fr_be&readid=id-text2speech-article&url=www.rtbf.be%2Finfo%2Fregions%2Fdetail_violence-policiere-a-la-prison-de-forest-les-faits-sont-reconnus-mais-pas-de-sanction%3Fid%3D7947047)

(#)

Les faits se sont déroulés à la prison de Forest, fin septembre 2009. - © Belga

Rédaction RTBF

Publié le jeudi 14 mars 2013 à 07h33

Le tribunal correctionnel de Bruxelles a reconnu mercredi que deux policiers de la zone Midi avaient bel et bien été violents à l'encontre d'un détenu de Forest. Les faits ont été avérés mais le juge n'a pas prononcé de peine. Il y a eu ce qu'on appelle une suspension du prononcé pour deux ans. Le tribunal a tenu compte du contexte particulier dans lequel les faits se sont déroulés.

Newsletter info Recevez chaque matin l'essentiel de l'actualité.

OK (https://www.rtbf.be/info/moncompte?newsletter=info&source=rtbfinfo_newslett

Nous sommes le 27 septembre 2009. Ce jour-là les gardiens de la prison de Forest partent en grève. Comme à chaque fois, les policiers de la zone Midi sont appelés pour les remplacer. A l'intérieur du bâtiment, l'ambiance est explosive. Une

Brésil : MSF dénonce l'incohérence du gouvernement dans la lutte contre le coronavirus

altercation éclate avec un des détenus pendant la distribution des repas.

Le détenu reçoit des coups de pieds et des coups de matraque. La cellule est maculée de sang, il est transporté à l'hôpital inconscient.

Les policiers ont toujours indiqué avoir agi en état de légitime défense. Le parquet avait requis un an de prison avec sursis. Dans son verdict, le tribunal estime que les faits sont établis.

Les policiers ont eu recours à un usage disproportionné de la violence, estime le tribunal, mais les faits se sont produits dans le contexte particulier d'une prison en ébullition.

Le tribunal prend en compte l'inexpérience des deux inspecteurs au moment des faits. Autant d'éléments qui motivent cette suspension du prononcé. Une manière de sanctionner les deux policiers sans pour autant nuire à la suite de leur carrière.

A la sortie, les deux hommes se sont dit soulagés mais avec un petit goût amer. C'était la version du détenu contre la leur. La présence de caméra-vidéo dans la prison aurait peut-être permis de les acquitter.

Grégoire Comhaire

Sur le même sujet

Violence | Prison | Forest | Policier

13/09/2013
Un homme victime de violence policière à Uccle? Une enquête est ouverte

15/05/2013
Prison de Forest: l'Etat belge accepte de se plier aux règles communales

11/04/2013
Bruxelles: deux policiers devant la justice pour brutalité sur un ado

18/03/2013

Brésil : MSF dénonce l'incohérence du gouvernement dans la lutte contre le coronavirus